

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

La Communauté métropolitaine de Québec couvre un vaste territoire d'une superficie de 3 347 km² incluant les territoires non organisés. Elle chevauche en partie deux régions administratives : la région de la Capitale-Nationale sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et la région de la Chaudière-Appalaches sur la rive sud.

Elle compte 26 municipalités locales. Sur la rive sud se trouve la Ville de Lévis et sur la rive nord, la Ville de Québec ainsi que 24 autres municipalités locales regroupées en trois municipalités régionales de comté (MRC) : la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Jacques-Cartier et la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le territoire de la ville de Québec est subdivisé en huit arrondissements tandis que celui de la ville de Lévis en contient trois. Seuls les numéros des arrondissements apparaissent sur les cartes 3, 4, 5 et 6 de ce document afin de faciliter la lecture.




Ville de Québec :

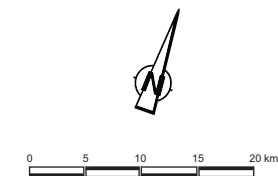
Arrondissement 1	La Cité
Arrondissement 2	Les Rivières
Arrondissement 3	Sainte-Foy-Sillery
Arrondissement 4	Charlesbourg
Arrondissement 5	Beauport
Arrondissement 6	Limoilou
Arrondissement 7	La Haute-Saint-Charles
Arrondissement 8	Arrondissement Laurentien

Ville de Lévis :

Arrondissement 1	Desjardins
Arrondissement 2	Les Chutes-de-la-Chaudière-Est
Arrondissement 3	Les Chutes-de-la-Chaudières-Ouest

LIMITES

-  Communauté métropolitaine de Québec
-  Municipalités régionales de comté (MRC)
-  Régions administratives



Production :
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture,
septembre 2002.

